

# L'EMPLOI DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES EN JUIN 2009

**Les très petites entreprises (TPE) regroupent 20 % de l'emploi salarié concurrentiel hors agriculture et hors intérim. Ces entreprises de 1 à 9 salariés recourent davantage à des formes d'emploi à durée limitée, au temps partiel ou à des contrats aidés par l'État que les entreprises de 10 salariés ou plus.**

**Le temps partiel progresse dans les TPE, après un recul quasi régulier depuis juin 2002. En juin 2009, 26 % des salariés des TPE travaillent à temps partiel.**

**En juin 2009, près de 10 % des salariés des TPE sont en contrat aidé, contre plus de 20 % dix ans auparavant. Sur le long terme, les dispositifs de formation en alternance représentent une part croissante des emplois aidés dans les TPE (78 % en juin 2009).**

**La durée hebdomadaire moyenne de travail d'un salarié à temps complet s'établit à 36,6 heures dans les TPE en juin 2009. Cette durée moyenne est stable depuis 2006.**

**En revanche, la durée hebdomadaire de travail des salariés des TPE à temps partiel recule en juin 2009, du fait de la progression des temps partiels très courts.**

À la mi-2009, environ un million d'entreprises de 1 à 9 salariés emploient trois millions de salariés, soit un cinquième des salariés du secteur concurrentiel hors agriculture (encadré 1 et tableau 1). Ces entreprises emploient en moyenne trois salariés mais 30 % n'emploient qu'un seul salarié et 20 % que deux salariés. Les très petites entreprises (TPE) sont proportionnellement plus présentes dans la construction (35 % des salariés de ce secteur travaillent dans les TPE) que dans l'industrie (11 %). Dans le tertiaire, le poids des TPE est important dans les activités immobilières (47 %), les arts, les spectacles et les activités récréatives (39 %), l'hébergement et la restauration (34 %) ou encore dans les autres activités de service (43 %), qui comprennent notamment les « autres services personnels » (blanchisserie, coiffure et soins de beauté, etc.).

Mi-2009, 11 % des salariés des TPE travaillent dans l'industrie, 17 % dans la construction et 72 % dans le tertiaire. Parmi les salariés travaillant dans les TPE, plus des deux tiers sont ouvriers ou employés

(ouvriers : 28 %, employés : 39 %), alors que 12 % sont cadres et 15 % occupent une profession intermédiaire. Par comparaison, la part des ouvriers et des employés est d'environ 50 % dans les entreprises de 10 salariés ou plus (1).

## Plus de temps partiel, de contrats courts ou d'emplois aidés dans les TPE

Les contrats à durée limitée (CDD) et les emplois à temps partiel (2) sont plus largement répandus dans les TPE que dans les entreprises de taille plus importante. Ainsi, en juin 2009, 13,9 % des salariés des TPE occupent un CDD et 26,1 % sont à temps partiel (voir schéma). À la même date, dans les entreprises de 10 salariés ou plus, seulement 7,2 % des salariés occupent un emploi à durée limitée et 15,6 % un emploi à temps partiel [1]. Enfin, dans les TPE, 9,6 % des salariés sont employés en contrat aidé. Au final, 61,2 % des salariés des TPE bénéficient d'un contrat à temps complet, en CDI et sans aide spécifique de l'État ; cette proportion avoisine de 80 % dans les entreprises de 10 salariés ou plus.

## Remontée du temps partiel en 2009

Depuis juin 2002, la proportion de salariés à temps partiel a reculé presque tous les ans dans les TPE, passant de 33,1 % en 2002, à 28,0 % en 2005, puis à 23,5 % en 2008. Cette baisse est probablement à relier à la mise en place des 35 heures pour les entreprises de 20 salariés et moins en 2002 [5]. En juin 2009, cette proportion augmente à nouveau et atteint 26,1 % (tableau 2). Cette hausse concerne toutes les catégories socioprofessionnelles et tout autant les hommes que les femmes.

La montée du temps partiel dans les TPE entre juin 2008 et juin 2009 semble être largement imputable au turn-over. En effet, pour les salariés restés dans la même TPE entre juin 2008 et juin 2009, la proportion de temps partiel est restée stable autour de 24 %. Mais les départs et les arrivées de salariés dans les TPE entre juin 2008 et juin 2009 ont, quant à eux, favorisé la hausse du temps partiel. Ainsi, parmi les TPE présentes en juin 2008 et en juin 2009, la part du temps partiel est plus élevée parmi les embauches (32 % environ) que parmi les départs (22 %, encadré 2).

En juin 2009, dans les TPE, le temps partiel reste beaucoup plus fréquent pour les femmes que pour les hommes (42,6 % contre 11,9 %), et pour les employés (44,1 %) que pour les autres catégories socioprofessionnelles (16,3 %).

Parmi les entreprises de moins de 10 salariés, près de la moitié (48,6 %) emploie au moins un sala-

Encadré 1

### SOURCES

Le dispositif d'enquêtes sur l'Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) comprend notamment une enquête sur les très petites entreprises (TPE). Cette dernière porte sur les entreprises en activité du secteur concurrentiel hors agriculture de France métropolitaine employant de 1 à 9 salariés. Sont exclus les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture, l'administration publique, l'action sociale relevant de la loi de 1901, les activités des ménages employeurs et les activités extra-territoriales.

La base de sondage de juin 2009 comporte environ un million d'entreprises. Cette base comporte toutes les entreprises ayant entre 1 et 9 salariés, ces derniers étant comptabilisés en personnes physiques, quel que soit leur temps de travail. Le nombre de salariés, déterminé au moment du tirage de l'échantillon (mars 2009), est issu du fichier Sirene de l'Insee. Un échantillon de 60 000 entreprises, renouvelé par quart chaque année, est interrogé par voie postale. Il se peut qu'au moment de l'enquête, certaines entreprises n'aient aucun salarié ou au contraire plus de 10. Pour l'exploitation ici réalisée, les entreprises déclarant de 10 à 12 salariés ont été conservées, soit 1 % de l'échantillon final. Le taux de retour à l'enquête (y compris entreprises hors champ) est d'environ 70 %. Les résultats présentés ici sont issus de l'exploitation d'environ 25 000 questionnaires, après redressement pour la non-réponse.

L'enquête TPE recueille des éléments sur la forme d'emploi (temps complet ou partiel, contrat à durée déterminée ou indéterminée, contrat bénéficiaire ou non d'une aide particulière de l'État et si oui, laquelle), ainsi que sur la durée du travail. Ces informations sont demandées pour chacun des salariés de l'entreprise, pour lesquels doivent être indiqués l'intitulé de l'emploi occupé (ce qui permet de définir la catégorie socio-professionnelle), le sexe et l'âge.

Cette enquête TPE vient compléter l'enquête trimestrielle du dispositif Acemo, qui porte sur les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel hors agriculture de France métropolitaine. L'enquête Acemo trimestrielle a pour objectif de mesurer l'évolution conjoncturelle de l'emploi salarié, des rémunérations et de la durée hebdomadaire de travail ; en particulier, son questionnaire recueille la décomposition de l'effectif total par type de contrat : contrat à durée déterminée ou indéterminée.

Les résultats de cette publication sont désormais présentés dans la nouvelle nomenclature d'activité économique (NAF rév. 2) qui s'est substituée au 1<sup>er</sup> janvier 2008 à la NAF révisée datant de 2003. Ce changement répond non seulement à un besoin de renouvellement mais également à un souci d'harmonisation au plan européen et international. La comparaison des résultats par secteur d'activité entre l'enquête 2009 et les enquêtes précédentes est pour le moment impossible. La rétropolation des données des anciennes enquêtes en NAF rév. 2 permettra prochainement de réaliser des comparaisons sectorielles.

Le terme TPE (« très petites entreprises ») n'est pas labellisé et ne renvoie qu'à la taille de l'entreprise (quel que soit son chiffre d'affaires par exemple). Selon le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 définissant les « catégories d'entreprises », les entreprises de moins de 10 salariés sont dénommées « micro-entreprises », à condition que leur chiffre d'affaires annuel ou le total de leur bilan n'excède pas 2 millions d'euros. Le concept d'entreprise utilisé dans ce décret est celui de l'unité économique indépendante (cf. règlement (CEE) du Conseil du 15 mars 1993 relatif aux unités statistiques d'observation et d'analyse du système productif), c'est-à-dire qu'il exclut toutes les entreprises appartenant à un groupe. Le champ de l'enquête Acemo comporte quant à lui toutes les entreprises au sens de l'unité légale. Parmi ces unités légales, on peut ainsi estimer qu'environ 5 % appartiennent à un groupe, et ne constituent donc pas une unité économique indépendante.

rié à temps partiel en juin 2009 (tableau 3). Cette proportion atteint 73,4 % dans l'enseignement, la santé et l'action sociale. En outre, toutes activités confondues, 16,0 % des TPE n'emploient que des salariés à temps partiel : cette proportion atteint 30 % pour les TPE n'ayant qu'un salarié mais n'est que de 2 % pour celles ayant entre 6 et 9 salariés. La part des TPE n'employant que des salariés à temps partiel approche 50 % dans la santé et l'action sociale, secteurs dans lesquels les trois quarts des TPE n'ont qu'un ou deux salariés. Il s'agit probablement de cabinets médicaux libéraux employant des secrétaires ou des agents d'entretien travaillant à temps partiel.

(1) Les données concernant les salariés des entreprises de 10 salariés ou plus sont issues de l'enquête trimestrielle Acemo (encadré 1) et d'une exploitation structurelle de l'enquête Emploi.

(2) Le travail à temps partiel ne résulte pas toujours d'un choix du salarié, il est soit choisi soit contraint.

Tableau 1 • Part de l'emploi salarié des TPE dans l'ensemble du secteur concurrentiel non agricole

En %

	Proportion de salariés employés dans les TPE par secteur	Répartition des salariés...	
		... dans les TPE	... dans l'ensemble des entreprises
Industrie .....	11	11	19
Construction .....	35	17	10
Tertiaire.....	21	72	71
Commerce ; réparation d'automobiles et de motos.....	23	24	21
Transports et entreposage.....	7	3	8
Hébergement et restauration.....	34	9	5
Information et communication.....	8	2	5
Activités financières et d'assurance.....	8	2	6
Activités immobilières.....	47	5	2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques.....	27	10	7
Activités de services administratifs et de soutien.....	11	4	6
Enseignement privé.....	20	2	2
Santé humaine et action sociale.....	13	2	4
Arts, spectacles et activités récréatives.....	39	2	1
Autres activités de services (*).....	43	7	3
<b>Ensemble .....</b>	<b>20</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Insee, DADS 2007.

Note : les données sont présentées en nomenclature NAF rév. 2 en 21 postes (NAF21), sauf pour l'industrie (regroupement des 4 postes de la NAF 21). Par ailleurs, 4 postes de la NAF21 sont exclus du champ (agriculture, administration, particuliers employeurs et activités extraterritoriales).

(\*) Associations, réparations d'ordinateurs ou de biens personnels, autres services personnels (blanchisserie, coiffure, soins de beauté, etc.).

Lecture : 35 % des salariés de la construction travaillent dans une TPE ; 17 % des salariés des TPE travaillent dans la construction et 10 % de l'ensemble des salariés travaillent dans la construction.

Champ : ensemble des salariés du secteur concurrentiel hors agriculture, hors intérim. France métropolitaine.

Tableau 2 • Proportion de salariés à temps partiel dans les TPE, par sexe et catégorie socioprofessionnelle

En %

	Jun 2006	Jun 2007	Jun 2008			Jun 2009		
	Ensemble	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Ouvriers.....	11,4	11,0	6,8	41,1	10,9	8,8	45,2	13,8
Employés.....	46,2	44,2	25,5	48,6	43,1	26,2	50,5	44,3
Professions intermédiaires.....	22,3	18,8	8,3	27,5	18,3	10,2	30,0	19,9
Cadres.....	16,3	15,3	8,1	28,0	15,3	11,4	30,1	17,6
<b>Ensemble des salariés (y compris apprentis).....</b>	<b>25,9</b>	<b>24,0</b>	<b>9,7</b>	<b>39,5</b>	<b>23,5</b>	<b>11,9</b>	<b>42,6</b>	<b>26,1</b>

Source : Dares, enquêtes annuelles Acemo sur les petites entreprises en juin 2006, 2007, 2008 et 2009.

Note : l'ensemble des apprentis est considéré comme relevant du temps complet. Si on retire les apprentis du champ, la proportion de salariés à temps partiel est de 27,8 %.

Lecture : dans les TPE, parmi les hommes, 8,8 % des ouvriers travaillent à temps partiel en juin 2009.

Champ : ensemble des salariés des entreprises de 1 à 9 salariés du secteur concurrentiel hors agriculture, hors intérim. France métropolitaine.

## Stabilité des contrats à durée déterminée

En juin 2009, la part des salariés en CDD est stable par rapport à juin 2008 (-0,2 point). Apprentis mis à part, les employés sont davantage en contrat à durée déterminée que les autres catégories de salariés : 10,5 %, contre 8,6 % pour les ouvriers, 6,0 % pour les professions intermédiaires, et 2,5 % pour les cadres. Le recours au contrat à durée déterminée concerne plus fréquemment, en proportion, les femmes que les hommes.

En juin 2009, 28,6 % des TPE emploient au moins un salarié en contrat à durée déterminée (tableau 3). Cette proportion est la plus élevée dans les « autres activités de service » (44,7 %) qui comprennent notamment les arts, spectacles et les autres activités récréatives, les associations ou encore d'autres services personnels (blanchisserie, coiffure, soins de beauté, etc.). Environ 6 % des TPE n'emploient que des salariés en CDD en

Schéma • Répartition des salariés des TPE selon la forme d'emploi, au 30 juin 2009

En %

Type de contrat	Temps de travail	Aidé* ou non
CDD 13,9	Temps partiel 2,5	Aidé 0,3 Non aidé 2,2
	Temps complet 11,4	Apprentissage 6,2 Autres aidés 1,4 Non aidé 3,8
CDI 86,1	Temps partiel 23,6	Aidé 0,4 Non aidé 23,2
	Temps complet 62,5	Aidé 1,3 Non aidé 61,2
<b>Ensemble</b>	<b>Temps partiel 26,1</b>	<b>Aidés (y comp. apprentis) 9,6</b>

\* Contrats aidés hors apprentissage : contrats de professionnalisation, contrats initiative emploi (CIE), CJE, CI-RMA, etc.

Lecture : 13,9 % des salariés des TPE sont employés en CDD (11,4 % à temps complet et 2,5 % à temps partiel). En juin 2009, 26,1 % des salariés des TPE sont à temps partiel : 23,6 % en CDI, 2,5 % en CDD.

Champ : ensemble des salariés des entreprises de 1 à 9 salariés du secteur concurrentiel hors agriculture, hors intérim. France métropolitaine.

Source : Dares, enquête annuelle Acemo sur les petites entreprises en juin 2009.

Tableau 3 • Proportions de TPE employant des salariés à temps partiel, en CDD et en contrat aidé, et proportions de salariés concernés par secteur d'activité au 30 juin 2009

En %

	Proportion d'entreprises			Proportion de salariés		
	employant au moins un salarié à temps partiel	employant au moins un CDD	recevant une aide ciblée de l'État pour l'emploi de salariés (y compris apprentis)	à temps partiel	en CDD	en contrat aidé (y compris apprentis)
Industrie .....	47,6	33,1	28,0	20,1	14,6	11,8
Construction .....	26,0	36,2	31,5	9,9	16,4	13,4
Tertiaire .....	54,3	26,2	18,5	31,1	13,2	8,2
Commerce, transports, hébergement et restauration ..	55,3	30,2	20,8	30,8	15,0	8,9
Information et communication .....	38,3	18,1	13,8	18,3	8,7	6,5
Activités financières et d'assurance .....	47,1	9,7	6,3	27,2	4,8	2,7
Activités immobilières.....	48,1	14,3	11,1	27,3	7,2	5,0
Activités spécialisées, scientifiques, de services administratifs et de soutien.....	52,0	19,6	12,5	28,6	8,9	4,9
Enseignement privé, santé, action sociale.....	73,4	13,8	7,3	53,0	7,6	3,4
Arts, spectacles ou autres activités de service (*).....	48,1	44,7	38,9	30,3	25,1	20,9
<b>Ensemble .....</b>	<b>48,6</b>	<b>28,6</b>	<b>21,7</b>	<b>26,1</b>	<b>13,9</b>	<b>9,6</b>

Source : Dares, enquête annuelle Acemo sur les petites entreprises en juin 2009.

(\*) Associations, réparations d'ordinateurs ou de biens personnels, autres services personnels (blanchisserie, coiffure, soins de beauté, etc.).

Note : le champ couvert par ce tableau comprend les apprentis. Or, ceux-ci présentent la particularité d'être tous sous contrat aidé, en CDD, à temps complet. Si on retire les apprentis du champ, les salariés des TPE du secteur concurrentiel hors agriculture sont alors pour 27,8 % d'entre eux à temps partiel, pour 8,2 % en CDD et pour 3,5 % sous contrat aidé. Les données sont présentées en nomenclature NAF rév. 2 en 10 postes (NAF10). Par ailleurs, un poste de la NAF10 est exclu du champ (agriculture).

Lecture : 47,6 % des TPE de l'industrie emploient au moins un salarié à temps partiel en juin 2009 ; dans ce secteur, 20,1 % des salariés des TPE sont employés à temps partiel.

Champ : entreprises de 1 à 9 salariés du secteur concurrentiel hors agriculture, hors intérim. France métropolitaine (colonnes 1 à 3) ; ensemble des salariés des entreprises de 1 à 9 salariés du secteur concurrentiel hors agriculture, hors intérim. France métropolitaine (colonnes 4 à 6).

juin 2009, cette proportion atteignant 14 % pour les arts, les spectacles et les activités récréatives et 16 % pour les « autres activités de services ». La part des TPE n'employant que des salariés en CDD est de 14 % pour les entreprises mono-salariées, de 5 % pour celles employant deux salariés mais seulement de 0,5 % pour celles ayant entre 6 et 9 salariés.

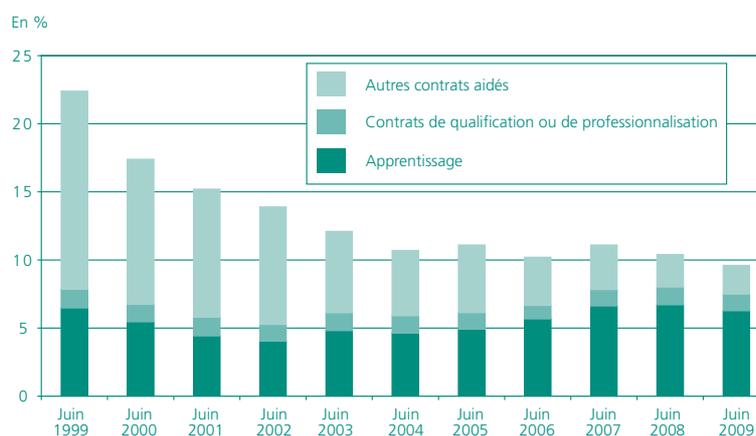
2008 et 35 % en juin 1999 (graphique 2). Les contrats d'apprentissage sont les principaux dispositifs en alternance mobilisés par les TPE : ils représentent 84 % des effectifs en alternance, une proportion stable depuis juin 2006 (tableau 4 et graphique 2). Cette forme d'alternance est particulièrement adaptée aux très petites entreprises [4].

Parmi les salariés en contrat aidé, les apprentis sont proportionnellement plus nombreux dans les secteurs de la construction, de l'industrie, du

## Recul des emplois aidés

En juin 2009, la proportion de salariés de TPE en contrat aidé est en recul à 9,6 %, après 10,4 % en juin 2008 et 22,2 % en juin 1999 (graphique 1). La baisse est un peu moins marquée pour les dispositifs de formation en alternance que pour les autres types de contrats aidés (CIE, CI-RMA...). Sur le long terme, les dispositifs de formation en alternance – contrats d'apprentissage, contrats de qualification jusqu'en 2004 puis contrats de professionnalisation – représentent une part croissante des emplois aidés dans les TPE : 78 % en juin 2009, après 77 % en juin

Graphique 1 • Proportion de salariés des TPE en contrats aidés



Champ : ensemble des salariés des TPE du secteur concurrentiel hors agriculture, hors intérim. France métropolitaine.

Source : Dares, enquêtes annuelles Acemo sur les petites entreprises de juin 1999 à juin 2009.

commerce ou des autres activités de services. Les contrats initiative emploi (CIE) et contrats jeunes en entreprises sont, quant à eux, plutôt présents dans les activités financières et d'assurance ou dans l'enseignement, la santé ou l'action sociale (tableau 4).

En juin 2009, 21,7 % des TPE emploient au moins un salarié sous contrat aidé, contre 22,0 % en juin 2008 et plus de 30 % en juin 2000. Le niveau de 2009 est proche de celui historiquement bas de 2006 (21,2 %).

### Une durée hebdomadaire moyenne de travail stable depuis 2007 pour les salariés à temps complet...

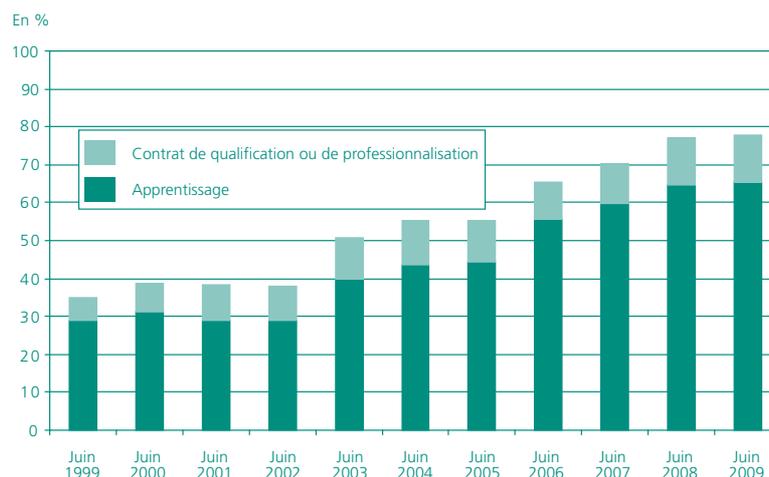
En juin 2009, la durée hebdomadaire moyenne déclarée (3) de travail d'un salarié à temps complet est de 36,6 heures dans les TPE, soit une heure de plus que dans les entreprises de 10 salariés ou plus (35,6 heures) [1]. La durée hebdomadaire moyenne de travail dans les TPE est stable depuis 2006, après un recul progressif de 39,0 heures à 36,5 heures de 2000 à 2006, lié principalement au passage aux 35 heures. En juin 2009, les TPE déclarent que 61,5 % de leurs salariés à temps complet travaillent moins de 36 heures par semaine, contre 59,8 % en 2008, 49,6 % en 2003 et 5,3 % en 2000 (tableau 5). La durée

hebdomadaire moyenne du travail des salariés à temps complet dans les TPE est sensiblement équivalente selon les catégories socioprofessionnelles.

### ... et en baisse en 2009 pour les salariés à temps partiel

Parmi les salariés à temps partiel des TPE, la baisse tendancielle de la durée hebdomadaire de travail se poursuit. Cette dernière atteint en moyenne

Graphique 2 • Part des dispositifs de formation en alternance dans les emplois aidés des TPE



Lecture : en juin 2009, parmi les salariés des TPE employés ayant un contrat aidé, 78,0 % le sont par un dispositif de formation en alternance (65,3 % en apprentissage et 12,7 % en contrat de qualification ou de professionnalisation).

Champ : ensemble des salariés des TPE du secteur concurrentiel hors agriculture, hors intérim. France métropolitaine.

Source : Dares, enquêtes annuelles Acemo sur les petites entreprises de juin 1999 à juin 2009.

(3) Il s'agit ici de la durée hebdomadaire moyenne de travail que déclare l'entreprise individuellement pour chacun de ses salariés. Cette durée déclarée ne correspond pas forcément à la durée effectivement travaillée par le salarié [2].

Tableau 4 • Répartition des contrats aidés dans les TPE en juin 2009, par type de contrat et selon le secteur d'activité

	Apprentissage	Contrat de professionnalisation ou de qualification	Contrat initiative emploi (CIE) et contrat jeunes en entreprise (CJE) (*)	Autres (**)	Ensemble
Industrie.....	77,6	5,0	10,8	6,6	100,0
Construction.....	73,2	5,7	14,0	7,1	100,0
Tertiaire.....	59,5	17,2	12,8	10,5	100,0
Commerce, transports, hébergement et restauration.....	63,7	12,2	13,9	10,2	100,0
Information et communication.....	30,4	28,3	17,8	23,5	100,0
Activités financières et d'assurance.....	20,9	36,5	26,1	16,5	100,0
Activités immobilières.....	23,8	52,5	15,1	8,6	100,0
Activités spécialisées, scientifiques, de services administratifs et de soutien.....	44,2	24,4	16,1	15,3	100,0
Enseignement privé, santé, action sociale.....	9,8	46,7	18,5	25,0	100,0
Arts, spectacles ou autres activités de service.....	73,2	17,3	5,2	4,3	100,0
<b>Ensemble.....</b>	<b>65,3</b>	<b>12,7</b>	<b>12,9</b>	<b>9,1</b>	<b>100,0</b>
Ensemble (rappel : juin 2008).....	64,5	12,5	19,3	3,7	100,0

(\*) Le contrat jeunes en entreprise (CJE) a été abrogé en janvier 2008. Les jeunes anciennement éligibles au CJE peuvent désormais bénéficier d'un CIE.

(\*\*) CI-RMA, anciens CES, etc.

Champ : ensemble des salariés des entreprises de 1 à 9 salariés du secteur concurrentiel hors agriculture, hors intérim. France métropolitaine.

Source : Dares, enquête annuelle Acemo sur les petites entreprises en juin 2009.

17,6 heures en juin 2009 contre 18,4 heures en juin 2008. Cette diminution est à rapprocher du développement des temps partiels très courts : ainsi 36,8 % des salariés à temps partiel travaillaient moins de 16 heures par semaine en juin 2009, soit 3 points de plus qu'un an auparavant. Ces salariés à temps partiel et travaillant moins de 16 heures en moyenne par semaine représentent 9,6 % de l'ensemble des salariés des TPE en

2009, soit 1,8 point de plus qu'en juin 2008. Cette progression explique donc pour près des deux tiers la hausse globale de la part du temps partiel dans les TPE entre 2008 et 2009. Dans la santé et l'action sociale, près de 30 % des salariés des TPE sont à temps partiel de moins de 16 heures. Un certain nombre de leurs salariés sont cependant probablement employés simultanément dans plusieurs entreprises.

Hervé DUBOIS, Yves JAUNEAU, Bernard NEROS (Dares).

Tableau 5 • Répartition de la durée déclarée hebdomadaire moyenne de travail des salariés à temps complet

En %

	Juin 2000	Juin 2003	Juin 2007	Juin 2008	Juin 2009
Moins de 36 heures .....	5,3	49,6	58,3	59,8	61,5
Entre 36 et moins de 39 heures .....	1,8	3,6	7,4	7,7	7,9
Entre 39 et moins de 40 heures .....	77,7	37,5	31,5	29,4	27,3
40 heures ou plus .....	15,2	9,3	2,8	3,0	3,3
<b>Ensemble .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<i>Durée hebdomadaire moyenne de travail (en heures).....</i>	<i>39,0</i>	<i>37,2</i>	<i>36,6</i>	<i>36,6</i>	<i>36,6</i>

Lecture : en juin 2009, 61,5 % des salariés des TPE à temps complet travaillaient moins de 36 heures par semaine.

La durée du travail hebdomadaire des salariés à temps complet des TPE est de 36,6 heures en juin 2009.

Champ : ensemble des salariés des entreprises de 1 à 9 salariés du secteur concurrentiel hors agriculture, hors intérim. France métropolitaine.

Source : Dares, enquête annuelle Acemo sur les petites entreprises en juin 2000, 2003, 2006, 2007, 2008 et 2009.

Tableau 6 • Répartition de la durée déclarée hebdomadaire moyenne de travail des salariés à temps partiel

En %

	Juin 2000	Juin 2003	Juin 2007	Juin 2008	Juin 2009
Moins de 16 heures .....	31,6	36,0	32,8	33,4	36,8
Entre 16 et moins de 24 heures .....	36,3	39,0	37,2	37,1	35,0
24 heures ou plus .....	32,1	25,0	30,0	29,6	28,2
<b>Ensemble .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<i>Durée hebdomadaire moyenne de travail (en heures).....</i>	<i>19,7</i>	<i>20,5</i>	<i>18,5</i>	<i>18,4</i>	<i>17,6</i>

Lecture : en juin 2009, 36,8 % des salariés à temps partiel travaillaient moins de 16 heures par semaine.

La durée du travail hebdomadaire des salariés à temps partiel des TPE est de 17,6 heures en juin 2009.

Champ : ensemble des salariés des entreprises de 1 à 9 salariés du secteur concurrentiel hors agriculture, hors intérim. France métropolitaine.

Source : Dares, enquête annuelle Acemo sur les petites entreprises en juin 2000, 2003, 2006, 2007, 2008 et 2009.

## UNE MONTÉE DU TEMPS PARTIEL DANS LES TPE IMPUTABLE AU *TURN-OVER* ?

Entre juin 2008 et juin 2009, le taux de temps partiel est passé de 23,5 % à 26,1 % dans les TPE en activité à ces deux dates. Au sein de ces TPE, seuls 7 % des salariés présents dans la même TPE aux deux dates ont changé de durée de temps de travail, 4 % passant de temps complet à temps partiel et 3 % de temps partiel à temps complet.

Le *turn-over* (qui concerne environ un tiers des salariés des TPE entre juin 2008 et juin 2009) semble avoir favorisé le développement du temps partiel. Environ 32 % des salariés embauchés entre juin 2008 et juin 2009 dans les TPE en activité aux deux dates sont à temps partiel en 2009, soit une proportion supérieure au taux de temps partiel des salariés présents en juin 2008 (23,5 %). Dans le même temps, les salariés ayant quitté ces mêmes TPE entre juin 2008 et juin 2009 étaient pour moins de 22 % à temps partiel en juin 2008. On peut estimer qu'entre juin 2008 et juin 2009, le *turn-over* a contribué à près de 80 % de la hausse du temps partiel dans les TPE ; alors que les changements de durée de temps de travail pour les salariés présents en juin 2008 et en juin 2009 expliquent quant à eux environ 20 % de cette hausse (+0,5 point sur les +2,6 points de hausse globale).

Le fort impact du *turn-over* sur la hausse du temps partiel se vérifie pour la plupart des secteurs d'activité. Il est néanmoins plus marqué dans l'industrie ou la construction. Dans les TPE du tertiaire, les passages à temps partiel entre juin 2008 et juin 2009 pour les salariés présents en juin 2008 et en juin 2009 sont plus fréquents.

Les résultats présentés ici restent toutefois fragiles. En effet, ils sont issus d'une exploitation « en panel » des enquêtes TPE de juin 2008 et juin 2009, à l'aide des données provenant des entreprises interrogées et répondantes pour ces deux années (soit environ 10 000 entreprises). Le profil particulier de ces entreprises a été redressé à l'aide des variables disponibles dans l'enquête (notamment nombre de salariés et secteur d'activité), mais il est probable que d'autres facteurs (dont certains inobservables) influent sur la probabilité pour une TPE d'être répondante en juin 2008 et en juin 2009. En outre, l'augmentation des cessations d'activité, dans cette période marquée par un fort ralentissement économique, ne peut être prise en compte.

### Pour en savoir plus

- [1] Dubreu N. (2009), « Activité et conditions de l'emploi de la main-d'œuvre au 2<sup>e</sup> trimestre 2009 – Résultats définitifs », *Premières Informations* n° 38.1, Dares.
- [2] Gonzalez L., Mansuy A. (2009), « En 2007, les salariés à temps complet ont dépassé, en moyenne, les "35 heures" », *Insee Première* n° 1249.
- [3] Sanchez R. (2009), « L'apprentissage en 2007 : la durée des contrats continue de baisser », *Premières Informations* n° 30.1, Dares.
- [4] Abriac D., Rathelot R., Sanchez R. (2009), « L'apprentissage, entre formation et insertion professionnelles », *Formation et emploi*, Insee.
- [5] Oliveira A., Ulrich V. (2002), « L'incidence des 35 heures sur le temps partiel », *Premières Informations* n° 07.1, Dares.

DARES ANALYSES et DARES INDICATEURS sont édités par le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville  
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.  
[www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr) (Rubrique Études, Recherche, Statistique de la DARES)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61) / Télécopie : 01.44.38.24.43 / Réponse à la demande : [dares.communication@travail.gouv.fr](mailto:dares.communication@travail.gouv.fr)

Rédactrice en chef : Alice Guerber-Cahuzac. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.

Maquettistes : Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali.

Conception graphique : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.

Impression : Ateliers Modernes d'Impression, 19, rue Latérale, 92404 Courbevoie.



Abonnements : [dares.communication@travail.gouv.fr](mailto:dares.communication@travail.gouv.fr)

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253-1545.